

Rapport public Parcoursup session 2024

I.U.T de Ville d'Avray - Antenne de Nanterre - BUT - Gestion des entreprises et des administrations - en apprentissage

Les données de la formation

Données de la procédure calculées le mardi 01 octobre 2024.

I.U.T de Ville d'Avray - Antenne de Nanterre - BUT - Gestion des entreprises et des administrations - en apprentissage (25437)

Formation d'affectation	Jury	Groupe	Nombre de places proposées	Nombre de voeux confirmés	Nombre de contrats saisis
I.U.T de Ville d'Avray - Antenne de Nanterre - BUT - Gestion des entreprises et des administrations - en apprentissage (25437)	Jury par défaut	Tous les candidats	20	1856	12

Les critères utilisés en 2024

Champs d'évaluation	Critères retenus par la commission d'examen des vœux	Éléments pris en compte pour l'évaluation des critères	Degré d'importance des critères
Résultats académiques	Résultats dans les matières générales et de spécialité	Notes de contrôle continu de première et de terminale ; notes aux épreuves terminales pour les bacheliers	Très important
Compétences académiques, acquis méthodologiques, savoir-faire	Implication dans la scolarité, capacité à fournir le travail nécessaire à la réussite	Évolution des notes en Première et Terminale ; appréciations des enseignants	Essentiel
	Capacité à comprendre à texte, à s'exprimer à l'écrit en français ; à mener un raisonnement logique et /ou mathématique	Score à l'épreuve écrite d'admission (pour les candidats convoqués)	Essentiel
Savoir-être	Assiduité et ponctualité, comportement et implication dans la scolarité, rigueur et régularité dans le travail personnel ; persévérance	Appréciations des enseignants dans les relevés de notes de première et de terminale	Essentiel
Motivation, connaissance de la formation, cohérence du projet	Connaissance des objectifs de la formation ; adéquation ces objectifs et le projet du ou de la candidate ; motivation à s'impliquer fortement dans la formation	Qualité de l'argumentation de la lettre de motivation, qui détaillera obligatoirement : Scolarité antérieure ; Motivations pour le BUT GEA en apprentissage ; Démarches pour trouver un contrat, type de missions visées ; Projets à l'issue du B. U.T. GEA	Très important
	Présence obligatoire à l'épreuve écrite d'admission si convocation	Présence à l'épreuve écrite d'admission (pour les candidats convoqués)	Essentiel
Engagements, activités et centres d'intérêt, réalisations péri ou extra-scolaires	Curiosité, ouverture d'esprit, esprit d'équipe	Projet de formation motivé	Complémentaire

Prise en compte des enseignements de spécialité (EDS) dans l'examen des vœux

Comment prenez-vous en compte les enseignements de spécialité dans votre examen des candidatures ?

Le fait de suivre certains EDS spécifiques est déterminant pour être classé dans cette formation.

Quels sont les EDS pris en compte pour l'examen des candidatures ?

Série Générale

- Mathématiques Spécialité (EDS)
- Sciences Economiques et Sociales Spécialité (EDS)

Série STMG

- Droit et Economie (EDS)
- Management (EDS)
- Msgn/ Gestion et Finance (EDS)
- Msgn/ Mercatique (EDS)
- Msgn/ Ressources humaines et communication (EDS)
- Msgn/ Systèmes d'information et de Gestion (EDS)
- Sciences de la gestion et numérique (EDS)

Les modalités d'examen des vœux

Les modalités d'examen des vœux

L'examen des vœux s'est fondé sur les éléments suivants :

- **Résultats et compétences académiques** (notes des bulletins de première et de terminale, notes aux épreuves anticipées et terminales - le cas échéant - du baccalauréat ; score à l'épreuve d'admission pour les candidats convoqués) ;
- **Savoir-être** (assiduité et ponctualité, comportement et implication dans la scolarité, rigueur et régularité dans le travail personnel ; persévérance) - critères évalués à partir des appréciations des bulletins de première et terminale ;
- **Motivation, connaissance de la formation, cohérence du projet** - critères évalués à partir de la lettre de motivation (tous les candidats), et de la présence à l'épreuve d'admission (candidats convoqués uniquement).

La décision de classer ou non chaque candidature, ainsi que le cas échéant le rang de classement de la candidature, ont été déterminés après étude de chaque candidature sur la base d'une note finale, constituée de la moyenne pondérée des notes intermédiaires relatives aux éléments suivants :

- **Résultats académiques ;**
- **Notes à l'épreuve d'admission pour les candidats convoqués ;**
- **Appréciations portées sur les bulletins de notes de première et terminale ;**
- **Lettre de motivation.**

Avez-vous eu recours à un traitement algorithmique ?

Un traitement algorithmique permettant essentiellement, à partir des données quantitatives et qualitatives figurant dans les dossiers, de calculer les moyennes des notes récupérées ou attribuées aux candidats, a été mis en œuvre par la commission d'examen des vœux afin de l'aider dans ses travaux, et non se substituer à elle.

Ce traitement automatisé, dont le paramétrage a été effectué par la commission d'examen des vœux en fonction des critères que ses membres ont définis, a été utilisé pour effectuer une première analyse des candidatures et un pré-classement de ces dernières.

La commission d'examen des vœux s'est en partie fondée sur ces éléments pour apprécier les mérites des candidatures.

Nos conseils aux candidats pour la prochaine session

Nos conseils aux candidats pour la prochaine session

Certains candidats sont convoqués à une épreuve d'admission ; ne pas se présenter à cette épreuve est alors fortement pénalisé.

La lettre de motivation doit convaincre les membres de la Commission :

- De l'adéquation entre la candidature et les objectifs et prérequis de la formation ;
- De la connaissance des objectifs et spécificités de la formation ;
- De la cohérence entre la formation et le projet professionnel et/ d'études ;
- De la motivation à s'impliquer fortement dans ce cursus de formation en alternance.

Il est recommandé de :

- Bien se renseigner sur les objectifs et le contenu du BUT GEA ;
- Ne pas reprendre un modèle de lettre de motivation ;
- Construire une argumentation autour des spécificités du BUT GEA, du parcours visé (option à partir de la 2ème année), des atouts pour réussir en BUT GEA, des spécificités du BUT GEA dans notre IUT, du projet personnel (métiers visés et/ou poursuite d'études), des démarches pour trouver un contrat d'apprentissage.

Signature :

Michel BATOUFFLET,

Directeur de l'établissement I.U.T de Ville d'Avray -

Antenne de Nanterre